

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0980

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail à réhabilitation à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, de 3 lots de copropriété situés 126 avenue Berthelot

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debù, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Grout, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022**Délibération n° 2022-0980**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail à réhabilitation à la société en commandite par actions (SCA) Foncière d'habitat et humanisme, de 3 lots de copropriété situés 126 avenue Berthelot

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par arrêté n° 2021-11-04-R-0802 du 4 novembre 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption en vue de la production d'une nouvelle offre de logement social à l'occasion de la vente de 3 lots de copropriété situés 126 avenue Berthelot à Lyon 7ème.

II - Désignation des biens mis à bail

Il s'agit des lots n° 8, 21 et 32 correspondant respectivement à un appartement T2 de 40 m² environ situé au 2^{ème} étage avec les 53/1 025 des parties communes générales attachées à ce lot, une cave en sous-sol avec les 1/1 025 des parties communes générales attachées à ce lot et un grenier au 5^{ème} étage avec les 1/1 025 des parties communes générales attachées à ce lot, le tout situé dans un immeuble en copropriété 126 avenue Berthelot à Lyon 7ème, cadastré BK 204 d'une superficie de 282 m².

III - Conditions financières

Ces lots de copropriété acquis occupés pour un montant 112 000 € seraient mis à la disposition de la SCA Foncière d'habitat et Humanisme dont le programme permettra la réalisation d'un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration adapté (PLAI adapté) pour une surface habitable d'environ 39,72 m². Cette opération permettra de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon qui en compte 19,86 %.

Cette mise à disposition se ferait par bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans, selon les modalités suivantes :

- un droit d'entrée s'élevant à 56 000 €,
- le paiement de 1 € symbolique pendant les 40 premières années du bail (soit 40 €), payable avec le droit d'entrée,
- le paiement d'un loyer annuel de 600 € à partir de la 41^{ème} année,
- la réalisation par le preneur des travaux de réhabilitation à hauteur d'environ 40 000 € HT, hors actualisation,

- le preneur aura la jouissance des biens objet du bail à la date à laquelle la Métropole aura la jouissance des biens en cause, soit le jour où la Métropole aura payé l'acquisition des lots de copropriété situés 126 avenue Berthelot à Lyon 7ème.

Si pendant la durée du bail, le bailleur décide de céder les biens, le preneur aura la faculté de les acquérir prioritairement.

À l'issue du bail, les biens reviendront à la Métropole sans indemnité ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 3 novembre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise à disposition, à titre onéreux, par bail à réhabilitation d'une durée de 55 ans au profit de la SCA Foncière d'Habitat et humanisme, de 3 lots de copropriété situés 126 avenue Berthelot à Lyon 7ème, cadastrés BK 204, selon les conditions énoncées ci-dessus en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer, le moment venu, ledit bail, à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 56 040 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 75 - opération n° 0P14O7868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-273406-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022
